



Démarche achat immobilier - Pacs

Par **caroline**, le **10/06/2013** à **22:39**

Bonjour,

Nous avons un projet d'achat et souhaitons nous pacsé. j'ai lu (y compris sur ce forum) beaucoup d'info sur le pacs sans toutefois être sure d'avoir tout bien saisi.

Notre achat se fera à 40% pour moi et 60% pour lui.

Doit on se pascser avant de passer chez le notaire pour signer la vente du terrain?

Est il indispensable de réaliser deux testament pour protéger l'autre en cas de décès? Le cas échéant y'a-t-il des droits de succession?

Et enfin, si demain nous avons un enfant, sommes nous toujours protégé en cas de décès de l'un d'entre nous?

En vous remerciant par avance de vos réponses

caroline